

Vous **construisez, rénovez, achetez**
en résidence principale sur le territoire ?

Vous êtes en **couple**, avec ou sans **enfants**
ou en **famille monoparentale** ? Vous avez un **emploi** ?

Vous êtes éligible* à la

PRIME



à l'installation

** sous conditions d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles*

Renseignements et retrait
du dossier à la CC4R

8, rue Jean Mourey
70180 DAMPIERRE-SUR-SALON
03.84.67.13.74
contact@cc4r.eu

The logo for the Communauté de Communes des Quatre Rivières, featuring a stylized 'C' with a '4' inside, followed by the text 'Rivieres' and a decorative flourish below.

Communauté de Communes des Quatre Rivières

- Achey
- Argillières
- Autet
- Beaujeu-Saint-Vallier
- Pierrejux-Quitteur
- Brotte-les-Ray
- Champlitte
- Champlitte-la-ville
- Courtesoult-Gatey
- Dampierre-Sur-Salon
- Delain
- Denèvre
- Fédry
- Ferrières-les-Ray
- Fleurey-les-Lavoncourt
- Fouvent-Saint-Andoche
- Framont
- Francourt
- Frettes
- Grandecourt
- Larret
- Lavoncourt
- Leffond
- Margilly
- Membrey
- Mercey-sur-Saône
- Montarlot-les-Champlitte
- Montot
- Mont-Saint-Léger
- Montureux-Prantigny
- Nouvelle-les-Champlitte
- Percey-le-Grand
- Pierrecourt
- Ray-Sur-Saône
- Recologne
- Renaucourt
- Roche-et-Raucourt
- Savoyeux
- Seveux-Motey
- Theuley
- Tincey-et-Pontrebeau
- Vaite
- Vanne
- Vauconcourt-Nervezain
- Vereux
- Vellexon-Queutre-Vaudey
- Villers-Vaudey
- Volon



à l'installation

L'objectif de cette prime est de favoriser l'accueil et l'installation de nouveaux ménages en résidence principale sur le territoire.

Durée de l'opération : du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2020.

L'appel à candidature est ouvert aux couples avec ou sans enfants ou aux familles monoparentales ayant vocation à se porter acquéreur d'un terrain constructible ou d'un logement à rénover, ou d'une habitation sur le territoire de la CC4R et réunissant les critères d'éligibilité suivants :

- Avoir entre 18 et 40 ans,
- Avoir une activité professionnelle,
- Occuper le logement à titre de résidence principale pour une période de 6 ans à partir de son entrée dans le logement,
- Construire/rénover son logement dans un délai de 24 mois à compter de l'obtention du permis. Une prolongation d'un an pourra être acceptée sur circonstances exceptionnelles.

Montant de la prime : 5 % du coût du projet. Le montant du projet est plafonné à 100 000 €, **soit 5 000 € de prime maximum.**

** sous conditions d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles*

Pour vérifier vos conditions d'éligibilité et retirer un dossier de candidature, contactez :

Déborah PECHINEY à la CC4R - 03.84.67.13.74 ou adl2@cc4r.eu



Communauté de Communes des Quatre Rivières